



Guide de réservation Secteur aquatique

Préparé par le
Service des loisirs et de la culture

Septembre 2022

Table des matières

1. PROCÉDURE DE RÉSERVATION	1
1.1 SURVEILLANTS-SAUVETEURS	1
1.2 COÛT	1
1.3 RATIO ACCOMPAGNATEURS/ENFANTS.....	1
1.4 VESTIAIRES	2
2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	2
2.1 SURVEILLANT-SAUVETEUR	2
2.2 ENSEIGNANT, ACCOMPAGNATEUR OU ÉDUCATEUR DE 18 ANS ET PLUS	2
3. RÈGLEMENTS DU SECTEUR AQUATIQUE	3
3.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	3
3.2 TENUES DE BAINNADE ACCEPTÉES	3
3.3 RÈGLEMENTS GLISSOIRE – BASSIN RÉCRÉATIF	4
3.4 RÈGLEMENTATION TREMPIN 1 M – BASSIN 25 MÈTRES	4
3.5 RÈGLEMENTATION PLATE-FORME 3 M – BASSIN 25 MÈTRES	4
4. PROCÉDURE D'URGENCE ET ÉVACUATION	4
4.1 CODE D'UTILISATION DU SIFFLET DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS	4
4.2 EN CAS D'ÉVACUATION – RÔLE DES ACCOMPAGNATEURS	5
5. PORT DU VFI (VÊTEMENT DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE)	5
6. TEST DE NAGE	5
7. ARRIVÉE AU SECTEUR AQUATIQUE	5
RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES	6
ANNEXE 1	7
ANNEXE 2	8
ANNEXE 3	9

1. Procédure de réservation

Pour les particuliers (fêtes d'enfants, etc.) : compléter le formulaire *Demande de location – Particuliers* disponible sur le site internet de la Ville de Sept-Îles, dans la section [Loisirs et culture/Secteur aquatique/Réservation de groupe](#). Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, présentez-vous à l'accueil du secteur aquatique et nous vous remettrons une copie papier.

Pour les organismes et les groupes scolaires : compléter le formulaire *Demande de location – Organismes* ou *Demande de location – Groupes scolaires*, selon le cas. Ils sont également disponibles sur le site internet de la Ville de Sept-Îles, dans la section mentionnée ci-dessus.

1.1 Surveillants-sauveteurs

Avant de confirmer votre réservation, la disponibilité des surveillants-sauveteurs nécessaires pour la tenue de votre activité sera vérifiée. Par la suite, nous communiquerons avec vous pour confirmer votre réservation. Dans l'éventualité où aucun sauveteur n'était disponible, nous ne pourrions procéder à la réservation. Une autre date pourra alors vous être proposée.

1.2 Coût

La tarification horaire (voir tableau ci-dessous) inclut la location du bassin, les taxes et le salaire des surveillants-sauveteurs. Le paiement doit être effectué **AVANT** la tenue de l'activité. Pour ce faire, vous devez vous présenter à l'accueil du secteur aquatique sur les heures d'ouverture du bureau, soit : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 8 h à 12 h. Il est possible de payer en argent comptant, par chèque ou par carte de débit. Les chèques doivent être émis à l'ordre de la *Ville de Sept-Îles*.

Coût	Nombre de participants	Nombre de surveillants-sauveteur
131 \$/heure	1 à 50	2
165 \$/heure	51 à 100	3

1.3 Ratio accompagnateurs/enfants

Selon l'âge des enfants et pour des raisons de sécurité, le nombre maximal d'enfants par accompagnateur (personne de 15 ans et plus) doit respecter les ratios suivants :

Ratio OBLIGATOIRE (accompagnateur/enfants)				
Âge - enfants	Moins de 5 ans	5-6	7-11	12-17
Ratio	1/3	1/6	1/8	1/15

Si ces ratios ne sont pas respectés, des sous-groupes seront formés. Des jeunes attendront sur les bancs à l'extérieur du bassin en attendant leur tour de baignade.

À noter que les accompagnateurs doivent **OBLIGATOIREMENT** être dans l'eau.

1.4 Vestiaires

Afin d'assurer une surveillance et d'aider les jeunes au besoin, vous devez **OBLIGATOIREMENT** prévoir une présence adulte dans chacun des vestiaires.

Veillez prendre note des règlements suivants :

- Les chaussures doivent être retirées et déposées dans l'espace prévu à cet effet;
- L'utilisation d'un cadenas est recommandée. Le Service des loisirs et de la culture se dégage de toute responsabilité quant aux objets perdus ou volés;
- Avant d'accéder à la piscine, vous devez vous doucher (douches communes) au moins 1 minute en utilisant du savon (fourni sur place).

2. Rôles et responsabilités

2.1 Surveillant-sauveteur

- Prévenir les accidents à l'intérieur et autour de la piscine;
- Assurer le respect du ratio accompagnateurs/enfants;
- Expliquer et appliquer les règlements et les procédures d'urgence;
- Donner des directives claires et précises en cas de besoin;
- Assurer la sécurité des lieux et du matériel;
- Prodiger les premiers soins en cas de besoin;
- Préparer le matériel nécessaire.



2.2 Enseignant, accompagnateur ou éducateur de 18 ans et plus

- Remettre le [Formulaire d'accueil – Secteur aquatique](#) avant d'accéder aux vestiaires;
- Remettre une liste complète des participants avec les coordonnées de chacun, voir Annexe 3;
- Assurer le respect du ratio accompagnateurs/enfants;
- Assurer la sécurité de son groupe **EN TOUT TEMPS**;
- Mettre les VFI aux baigneurs qui en ont besoin;
- Faire respecter les règlements et les directives;
- Assurer la propreté des lieux lors du départ;
- Assurer la sortie rapide et sécuritaire de son groupe en cas d'urgence.



3. Règlements du secteur aquatique

Les surveillants-sauveteurs et la direction du Service des loisirs et de la culture se réservent le droit de sanctionner ou d'expulser toute personne qui ne respecte pas la réglementation, qui nuit au bon fonctionnement des activités ou qui affecte la sécurité des autres baigneurs.

3.1 Règlements généraux

- Interdiction d'accès aux installations aquatiques pour les baigneurs - nageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19;
- Il est interdit de courir, de se bousculer, de monter sur les épaules d'une autre personne ou de s'agripper à un autre baigneur;
- Nourriture, gomme à mâcher et contenants de verre sont interdits dans l'enceinte de la piscine et dans les vestiaires;
- Le port du maillot de bain est obligatoire dans l'enceinte de la piscine;
- Le port du casque de bain est obligatoire;
- Le port d'une couche ou d'une culotte de baignade sous le maillot de bain est obligatoire (les couches régulières ne sont pas acceptées dans la piscine);
- Les chaussures extérieures sont interdites sur le bord de la piscine;
- La douche savonneuse est obligatoire avant la baignade;
- Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher dans la piscine;
- La baignade vous sera interdite si vous souffrez de nausées, diarrhée ou d'une infection de la peau ou encore si vous avez une plaie ouverte;
- Il est interdit de plonger en eau peu profonde ainsi qu'aux endroits indiqués sur la promenade;
- Il est interdit de s'hyperventiler volontairement avant de s'immerger ou de retenir sa respiration de façon prolongée;
- Il est interdit de s'asseoir sur les câbles, de s'y suspendre ou de jouer avec le cordage;
- Au coup de sifflet prolongé, sortez immédiatement de l'eau et suivez les consignes du personnel. Il est important de signaler tout bris ou incident au personnel;
- Des vestes de flottaison individuelle (VFI) sont disponibles sur le bord de la piscine;
- Tout le matériel doit être rangé aux endroits appropriés après utilisation;
- Les chiens-guides sont acceptés dans l'enceinte de la piscine.

3.2 Tenues de baignade acceptées



3.3 Règlements glissoire – Bassin récréatif

- Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'une personne responsable lorsqu'ils montent sur l'échelle;
- Une seule personne à la fois est autorisée sur la glissoire;
- Monter en mettant ses deux mains sur les côtés;
- S'assurer que la zone de réception est libre avant de glisser;
- Seule la position assise, pieds devant, est autorisée;
- Libérer rapidement la zone de réception après votre glissade.



3.4 Règlementation tremplin 1 m – Bassin 25 mètres

- Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés jusqu'au bas de l'échelle par une personne responsable de 15 ans et plus;
- Une seule personne à la fois est autorisée sur le tremplin;
- Il est interdit de courir sur le tremplin;
- Assurez-vous que la zone est libre avant de sauter ou de plonger;
- Un seul bond est permis avant d'effectuer un saut ou un plongeon;
- Il est important de sauter ou plonger devant les tremplins et non sur les côtés;
- Portez, au besoin, une veste de flottaison individuelle (VFI), bien ajustée;
- Après votre saut, dirigez-vous rapidement vers le bord de la piscine ou l'échelle afin de libérer la zone de réception.

3.5 Règlementation plate-forme 3 m – Bassin 25 mètres

- Attendre que la plate-forme soit libre avant de monter dans l'escalier;
- Une seule personne à la fois est autorisée sur la plate-forme;
- Assurez-vous que la zone est libre avant de sauter ou de plonger;
- Il est interdit de courir sur la plate-forme;
- Sauter ou de plonger en ligne droite au bout de la plate-forme, et non sur les côtés;
- Le port d'une aide de flottaison (VFI, ceinture de natation, ballon dorsal, etc.) est interdit sur la plate-forme;
- Après votre saut, dirigez-vous rapidement vers le bord de la piscine ou l'échelle afin de libérer la zone de réception.

4. Procédure d'urgence et évacuation

4.1 Code d'utilisation du sifflet des surveillants-sauveteurs

Coups de sifflet	Signification
1 bref	Communication entre surveillants-sauveteurs.
1 long	Fin du bain, sortir du bassin par l'échelle la plus proche.
2 brefs	Le surveillant-sauveteur averti un nageur, regardez-le.
3 longs	Évacuation : suivre les directives des surveillants-sauveteurs.



4.2 En cas d'évacuation – Rôle des accompagnateurs

- Sortir de l'eau rapidement et calmement par l'échelle la plus proche;
- Rassembler les baigneurs sur la promenade en partie peu profonde près des vestiaires;
- Compter le nombre de baigneurs afin de s'assurer que tous soient présents;
- Suivre les directives des surveillants-sauveteurs.

5. Port du VFI (vêtement de flottaison individuelle)

- Les baigneurs de 7 ans et moins qui viennent à la piscine avec un groupe scolaire, un CPE, une maison des jeunes ou autre, doivent porter un VFI en tout temps;
- Pour les locations de particuliers (fêtes, etc.) le VFI est recommandé. L'enfant peut également porter toute autre aide flottante (ballon dorsal, ceinture hippopotames, etc). Toutefois, si le test de nage n'est pas réussi, le surveillant-sauveteur peut exiger le VFI;
- Le port du VFI n'est pas obligatoire pour les baigneurs âgés de 8 ans et plus ayant atteint les niveaux de natation suivants : Préscolaire 5 (Baleine) et Niveau 3 ou ayant réussi le test de nage.



6. Test de nage

Prendre note qu'à chaque location, de 5 à 10 minutes sont prévues pour les tests de nage et pour l'explication des règlements importants. Voici en quoi le test de nage consiste :

- **Bassin 25 mètres :**
 - Entrée à l'eau à partir du bord ;
 - Maintien à la surface pendant 30 secondes ;
 - Déplacement (ventre ou dos) sur une distance minimale de 25 mètres
- **Bassin récréatif :**
 - Entrée à l'eau à partir du bord ;
 - Une longueur sur le ventre ou sur le dos.

Arrivée au secteur aquatique

- Remettre à l'employé à l'accueil le [Formulaire d'accueil – Secteur aquatique](#) complété ainsi que l'annexe 3,
- S'assurer que les baigneurs non nageurs sont identifiés d'un bracelet ou d'une ficelle rouge,
- Assurer le respect du ratio accompagnateurs/enfants,
- Mentionner au surveillant-sauveteur le nombre de VFI dont vous avez besoin,
- Informer les surveillants-sauveteurs des allergies ou des problèmes de santé des baigneurs s'il y a lieu et s'assurer qu'ils sont en mesure de les identifier.



RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES

- Site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport www.mels.gouv.qc.ca
- Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1,r.11) de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/B-1.1,%20r.%2011
- Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39) de la Loi sur la qualité de l'environnement www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cr/Q-2,%20r.%2039
- Site de l'Association des camps du Québec www.camps.qc.ca
- Site de la Société de sauvetage www.sauvetage.qc.ca
- Site de la Croix-Rouge canadienne, division du Québec www.croixrouge.ca
- Lois et règlements au Québec : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca



QU'EST-CE QU'UN VFI?

Un VFI est un vêtement de flottaison individuel qui permet de diminuer les risques de noyade. Il est conçu pour tous les types de personnes et pour tous les types d'activités. Il existe en différentes couleurs et en différentes tailles. Afin qu'il soit efficace, il doit être ajusté à la taille de la personne qui le porte.

Il ne faut pas oublier que le port du VFI ne remplace pas la surveillance d'un adulte.



QU'EST-CE QUE LA NOYADE?

La noyade est une immersion prolongée sous l'eau pouvant entraîner la mort. La noyade est la principale cause de décès dans les activités aquatiques. Elle peut survenir en moins de 20 secondes et la personne en détresse ne demandera pas d'aide puisque son instinct de survie la pousse à respirer au lieu de crier.

Caractéristiques de la victime en danger de noyade :

- Expression de peur sur le visage;
- N'appelle pas à l'aide;
- En position verticale;
- N'utilise pas ses jambes;
- Regarde vers le haut;
- Tente de sortir sa tête de l'eau;
- Semble jouer dans l'eau.



FORMULAIRE D'ACCUEIL – SECTEUR AQUATIQUE

*Ce formulaire doit être complété et remis à l'accueil du secteur aquatique.
Vous aurez par la suite accès aux vestiaires.*

Date		Bassin	<input type="checkbox"/> 25 m <input type="checkbox"/> Récréatif
Heure de début		Heure de fin	

Coordonnées de la personne responsable			
École ou organisme : <small>(s'il y a lieu)</small>			
Nom :			
Adresse :			
Ville :		Code postal :	
Numéro de téléphone :		Cellulaire :	

Nombre d'accompagnateurs (18 ans et plus)
Obligatoirement dans l'eau

Nombre d'enfants total

Nombre d'enfants
avec particularités médicales*

Nombre d'enfants/ados
ayant besoin d'un VFI

Ratio **OBLIGATOIRE** accompagnateurs/enfants

Âge	Moins de 5 ans	5-6	7-11	12-17
Ratio	1/3	1/6	1/8	1/15
Nombre d'enfants				



*Particularités médicales (allergies, asthme, etc.)	
Nom de l'enfant	Particularité médicale

Remettre cette partie aux surveillants-sauveteurs et leur indiquer les enfants avec des particularités médicales. Ils seront donc en mesure d'intervenir adéquatement s'il arrive un incident.

